
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 8 février 2022, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h00.

2022-02-22

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux suivants :
 - Séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;
 - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 18h30 portant sur le budget 2022 ;
 - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h00 portant sur deux avis de motion pour le Règlement concernant la taxation 2022 et le Règlement sur la rémunération des élus et dépôt des projets ainsi que la rémunération des employés;
 - Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 18h30 portant sur l'avis de motion pour le Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée et dépôt du projet.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour l'année 2022
 - ii) Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour 2022 – Adoption
 - iii) Constats d'infraction émis entre 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021
 - d) Règlement n° 324 concernant la taxation 2022 – Adoption
 - e) Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
 - f) ADMQ 2022 – Inscription de la directrice générale, programme de formation en ligne et assurance responsabilité- Adoption
 - g) Informatique – Entente pour audit des installations informatiques de la Municipalité – Octroi d'un contrat - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée (côté de la patinoire) - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption
 - c) Réparation du grillage endommagé de la patinoire - Octroi du contrat – Adoption
 - d) Installation d'un grillage pour 3 fenêtres - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

a) Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM - Adoption

13- CORRESPONDANCE

- Audit de conformité – Transmission du rapport financier (21 janvier 2022) ;
- Consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31 (24 janvier 2022) ;
- Présentation du programme Exobus à la MRC Marguerite d'Youville.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

-Courriel d'un citoyen concernant le budget 2022 (2 février 2022)

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-02-23

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;
- Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 18h30 portant sur le budget 2022 ;
- Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h00 portant sur deux avis de motion pour le Règlement concernant la taxation 2022 et le Règlement sur la rémunération des élus et dépôt des projets ainsi que la rémunération des employés;
- Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 18h30 portant sur l'avis de motion pour le Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée et dépôt du projet

tels que déposés.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.

b) Lecture et adoption des comptes

2022-02-24

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 12 janvier au 8 février 2022 au montant de 128 435,31 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 8 février 2022 au montant de 128 435,31 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour 2022

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

ii) Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent 2022 – Adoption

2022-02-25

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2022, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 janvier 2022.

ADOPTÉE

iii) Constats d'infractions émis entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Règlement n° 324 concernant la taxation 2022 – Adoption

2022-02-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 ainsi que le dépôt du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 324 « Règlement de taxation 2022 ».

ADOPTÉE

e) Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2022-02-27

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement ainsi que son dépôt ont été donnés lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

f) ADMQ 2022– Inscription de la directrice générale, programme de formation en ligne et assurance responsabilité- Adoption

2022-02-28

CONSIDÉRANT que Anne Beauchemin est directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'une assurance responsabilité lui soit allouée pour la responsabilité qui lui incombe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE l'inscription comme membre à l'ADMQ, que le programme de formation en ligne et que l'assurance responsabilité offerte par cette association soient défrayées par la municipalité.

QUE le coût d'adhésion d'un nouveau membre soit de 939\$ incluant un cours du programme de formation en ligne et ainsi qu'une assurance au montant de 395\$, pour un montant total de 1 334 \$, taxes en sus

ADOPTÉE

g) Informatique – Entente pour audit des installations informatiques de la Municipalité – Octroi d'un contrat - Adoption

2022-02-29

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'analyse de l'environnement informatique de la Municipalité suite à des problèmes du système informatique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a plus de soutien technique pour résoudre les problèmes du système informatique ;

CONSIDÉRANT la soumission n° 001024 de l'entente pour l'audit des installations informatiques reçue de l'entreprise Hector Solutions Affaires;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Hector Solutions Affaires analysera l'environnement informatique physique et infonuagique des installations informatiques sur le serveur, ordinateurs, portables et autres équipements réseaux afin d'inventorier l'ensemble des installations de la Municipalité et remettra un rapport détaillé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE procéder à l'entente pour l'audit des installations informatiques de la Municipalité de Calixa-Lavallée et d'octroyer le mandat de l'entreprise Hector Solutions Affaires selon la soumission n° 001024 au montant de 599,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler à part les travaux exécutés pour régulariser les dommages au Chalet des Loisirs.

b) Remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée (côté de la patinoire) - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption

2022-02-30

CONSIDÉRANT que nous devons procéder au remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée du côté de la patinoire du Chalet des Loisirs ;

CONSIDÉRANT que les usagers de la patinoire jouent au hockey, par accident une fenêtre a été endommagée ;

CONSIDÉRANT que les bris ont eu lieu en janvier 2022 et que nous devons agir le plus rapidement en raison des conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT qu'un délai pour la réception des thermos est de trois à quatre semaines;

CONSIDÉRANT la soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée du côté de la patinoire du Chalet des Loisirs à l'entrepreneur THERMOS-PRO pour un montant de 853,81 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

c) Réparation du grillage endommagé de la patinoire - Octroi du contrat - Adoption

2022-02-31

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à la réparation du grillage endommagé de la patinoire

CONSIDÉRANT que les usagers de la patinoire jouent au hockey, par accident ont endommagé le grillage de la patinoire ainsi qu'une fenêtre du Chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT que nous devons agir le plus rapidement pour éviter que d'autres fenêtres soient endommagées ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de réparation du grillage endommagé de la patinoire à l'entrepreneur ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC. pour un montant de 2 208\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

d) Installation d'un grillage pour 3 fenêtres - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption

2022-02-32

CONSIDÉRANT que nous devons éviter que d'autres fenêtres du Chalet des Loisirs soient endommagées ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de faire installer un grillage pour protéger les 3 fenêtres et la couleur sera brun commercial;

CONSIDÉRANT la soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'installation d'un grillage pour les 3 fenêtres à l'entrepreneur ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC. pour un montant de 4 077,09\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) nous a fait part du bilan des constats d'infractions émis entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021 sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Le nombre total de constats émis durant cette période pour différents types d'infractions sont : 94 constats pour la vitesse et 2 arrêts obligatoires.

b) Inspection au 851, rue Labonté avec le Service des Incendies

La directrice générale mentionne qu'il y a eu une intervention avec le responsable des Services des Incendies au 851, rue Labonté. Le propriétaire doit effectuer des travaux de rénovations suite d'un dégât d'eau et répondre aux exigences des Services des incendies pour régulariser le dossier de propriété.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler à part de vérifier la quantité d'abrasif restante pour la saison.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'une session de formation au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale aura lieu le 10 février 2022 par la MRC de Marguerite-D'Youville.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM - Adoption

2022-02-33

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT que les 19 municipalités rurales de la CMM, dont la Municipalité de Calixa-Lavallée, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri-métropolitaines;

CONSIDÉRANT que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole* à hauteur de 20 M\$;

CONSIDÉRANT que le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que ce programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

- Convenir avec la CMM d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement afin de poursuivre la mise en œuvre du *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*;
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée provinciale de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Simon Jolin-Barrette, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

- Audit de conformité – Transmission du rapport financier (21 janvier 2022) ;
- Consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31 (24 janvier 2022) ;
- Présentation du programme Exobus à la MRC Marguerite d'Youville.

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire prend connaissance d'un courriel reçu concernant le budget 2022

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-34

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Anne Beauchemin
Directrice générale et secrétaire-trésorière